



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

### *Aux personnes intéressées par le projet de règlement 829-2023*

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 23 janvier 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :
  - **829-2023**, concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 2- QUE le projet de règlement **829-2023**, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **mercredi 1<sup>er</sup> février 2023, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare;**
- 3- Que ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;
- 4- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 5- QUE le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 6- QUE le projet de règlement **829-2023** peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 23<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2023.**

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023, entre 20 h 30 et 21 h 30, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 25 janvier 2023.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.*

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier